



UNION REGIONALE CGT DE LA CONSTRUCTION, DU BOIS ET
DE L'AMEUBLEMENT DE LA NOUVELLE AQUITAINE

Les Brèves des Chantiers

Septembre 2025

Année 4, n°5

Dans ce numéro :

EDITO	1
Minimas OUVRIERS—ETAM TRAVAUX PUBLICS	2
Minimas OUVRIERS—ETAM Batiment	3
Minimas Cadres Batiment & Travaux Publics	4
Minimas COuvriers Etam Carrières et Matériaux	4
Quand est née la CGT ?	5
Budget. Les sacrifices pour le monde du Travail ça suffit	6
Santé-Sécurité au Travail_ Ne risquez pas votre vie !	7
Les assistés en France sont les riches et les	7
Rentrée 2025 : Les Com- bats qui nous attendent dans nos Entreprises.	8
Nous ne voulons plus perdre la vie en voulant la gagner !	9
Présence de la Cons- truction du Bois, de l'Ameublement au Festival d'Uzeste.	10

Edito:

Ce numéro des Brèves des Chantiers sort alors que le gouvernement profite de l'été pour nous annoncé encore des mesures brutales, injustes et inefficaces, mesures qui ne servent qu'à enrichir les plus riches et les entreprises du CAC 40.

Citons les mauvais coups en préparation !

- ♦ la suppression de deux jours fériés,
- ♦ des coupes dans les services publics,
- ♦ la remise en cause du droit du travail,
- ♦ une énième réforme de l'assurance chômage,
- ♦ le gel des prestations sociales et celui des salaires des fonctionnaires comme des contractuel·les,
- ♦ la désindexation des pensions de retraites,
- ♦ le doublement des franchises médicales,
- ♦ la remise en cause de la 5ème semaine de congés payés...

Pendant ce temps dans nos Entreprises, les Patrons s'engraissent toujours plus sur les salariés, les usent toujours plus physiquement et psychologiquement.

Les propositions d'augmentations de salaires sur les minimas régionaux sont si basses dans la Construction que la CGT ne les signe pas. Nous réclamons de fortes augmentations pour tous les salariés.

En cas de canicule pour les salariés du BTP, une Directive gouvernementale de 2023 demande qu'ils soient mis en Congés-Intempéries lorsque le Préfet déclenche une vigilance orange ou rouge. Hélas la plupart des Entreprises refusent encore cette possibilité en risquant de détériorer la santé et la vie des travailleurs qui travaillent dehors, sur les toits, font de l'enrobé..... La ou la CGT est présente, nos représentants CGT en font la demande auprès des employeurs, très peu accèdent à respecter la Directive. Notre Union Régionale a fait un courrier au Préfet afin qu'il active les vigilance dès que les fortes chaleurs se font sentir.

Le gouvernement a choisi de faire payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les retraités, les malades.

Il existe des solutions qui intègrent les plus hauts revenus comme la contribution des entreprises qui continuent à percevoir chaque année 211 milliards d'euros d'aides publiques, sans transparence, ni évaluation, et surtout sans conditionner ces aides à l'atteinte de quelconques objectifs en matière d'emploi, de qualité de l'emploi, ni de respect d'ambitions sociales ou environnementales.

- des dividendes records, surtout, en cas de licenciements ou délocalisations,. Vinci, Bouygues et Eiffage battent chaque année leurs records de résultats.
- de la justice fiscale concernant les hauts revenus qui échappent à toute contribution réelle.

Et tout cela alors que des rapports montrent l'indécence de cette situation au vu de l'explosion des inégalités et du nombre dramatique de personnes basculant en dessous du seuil de pauvreté.

Nous invitons tous les travailleurs à participer en nombre, avec leurs collègues de leur Entreprise, aux appels des journées d'actions et de grèves qui auront lieux début septembre.

LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST
SYNDIQUEZ-VOUS !

Minimas OUVRIERS—ETAM Travaux Publics

TRAVAUX PUBLICS : POITOU-CHARENTES SALAIRES/LIMOUSIN/AQUITAINE MINIMA HIÉRARCHIQUES APPLICABLES AU 1er JANVIER 2025

• OUVRIERS Décision unilatérale du 19 décembre 2024

N1P1 Coeff 100	N1P2 Coeff 110	N2P1 Coeff 125	N2P2 Coeff 140	N3P1 Coeff 150	N3P2 Coeff 165	N4 Coeff 180
22899	23400	23899	26623	28512	30813	33603

mini annuel (po

• ETAM Décision unilatérale du 19 décembre 2024

A	B	C	D	E	F	H	F
22765	23521	25897	27752	30350	34370	38035	39623

INDEMNITÉS DE PETITS DÉPLACEMENTS POITOU CHARENTE APPLICABLES AU 1er JANVIER 2025

Décision unilatérale du 19 décembre 2024

• Indemnité de trajet

Zone 1a*	Zone 1b*	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
1,6	2,05	3,96	6,2	7,37	9,33

*1a : de 0 à 5 km / 1b : de 5 à 10km

• Indemnité de transport

Zone 1a	Zone 1b	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
2,15	3,5	6,91	10,97	15,5	19,35

• Indemnité de repas

Montant unique
13,9

INDEMNITÉS DE PETITS DÉPLACEMENTS LIMOUSIN APPLICABLES AU 1er JANVIER 2025

Décision unilatérale du 19 décembre 2024

• Indemnité de trajet *1a: de 0 à 10 km / 1b : de 5 à 10km

Zone 1a*	Zone 1b*	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
1,6	1,96	3,48	5,04	6,49	7,88	8,56

• Indemnité de transport

Zone 1a	Zone 1b	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
1,6	2,05	5,61	9,43	13,14	16,9	20,16

• Indemnité de repas

Montant unique
13,9

INDEMNITÉS DE PETITS DÉPLACEMENTS AQUITAINE APPLICABLES AU 1er JANVIER 2025

Décision unilatérale du 19 décembre 2024

• Indemnité de trajet *1: de 0 à 10 km

Zone 1*	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
1,95	3,67	5,17	6,85	8,7

• Indemnité de transport

Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
2,83	5,72	9,57	12,67	16,49

• Indemnité de repas

Montant unique
13,9

Minimas OUVRIERS—ETAM Batiment

NOUVELLE AQUITAINE BATIMENT SALAIRES
MINIMA HIÉRARCHIQUES APPLICABLES en 2025
Accord du 20 Juin 2023

• OUVRIERS

Ouv. Exécu.		Ouv. Prof.	Compagnon Prof.		Maitre Ouv. /chef Equipe	
N1P1 Coeff 150	N1P2 Coeff 170	N2 Coeff 185	N3P1 Coeff 210	N3P2 Coeff 230	N4P1 Coeff 250	N4 P2 Coeff 270
1747,20	1800,32	1853,41	1995,98	2144,61	2312,97	2454,02
11,52	11,87	12,22	13,16	14,14	15,25	16,18

Mini Mensuel

Mini Horaire

• ETAM Décision unilatérale du 19 décembre 2024

A	B	C	D	E	F	G	H
1747,24	1820,39	1921,51	2037,27	2279,68	2605,16	2917,85	3290,16

INDEMNITÉS DE PETITS DÉPLACEMENTS

Accord étendu 2023

• Indemnité de trajet *1a : de 0 à 5 km / 1b : de 5 à 10km

Zone 1a*	Zone 1b*	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
0,73	1,65	3,40	4,83	6,28	11,65

• Indemnité de transport

Zone 1a	Zone 1b	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
0,88	2,32	5,04	8,37	11,75	15,10

• Indemnité de repas

Montant unique Nouvelle Aquitaine
10,8

Minimas Cadres Batiment & Travaux Publics

MINIMAS CADRES TRAVAUX PUBLICS

S a l a i r e s T P	Minima au 1er Janvier 2024		Minima au 1er Janvier 2025 Décision Unilatérale	
	Cadres Intégrés	Cadres Forfaits Jours	Cadres Intégrés	Cadres Forfaits Jours
A1	33257	38245	33756	38819
A2	36066	41476	36607	42098
B	37627	43271	38191	43920
B1	40566	46651	41174	47351
B2	43269	49759	43918	50506
B3	44368	51023	45034	51789
B4	47430	54544	48141	55363
C1	49414	56826	50155	57678
C2	57592	66230	58456	67224

MINIMAS CADRES BATIMENT

S a l a i r e s B a t i m e n t	Minimas Salaires Cadres	Minimas Salaire Cadres Forfaits jours
60	2326	2558,6
65	2520	2772
70	2705	2975,5
75	2816	3097,6
80	2997	3296,7
85	3156	3471,6
90	3310	3641
95	3459	3804,9
100	3576	3933,6
103	3653	4018,3
108	3789	4167,9
120	4104	4514,4
130	4367	4803,7
162	5418	5959,8

Minimas OUVRIERS—ETAM Carrières et Matériaux

Niveau 1	ECH1	1817,87
	ECH2	1828,02
Niveau 2	ECH1	1842,23
	ECH2	1863,54
	ECH3	1913,28
Niveau 3	ECH1	1926,47
	ECH2	1956,92
	ECH3	2005,64
Niveau 4	ECH1	2023,91
	ECH2	2056,39
	ECH3	2121,35
Niveau 5	ECH1	2136,58
	ECH2	2200,52
	ECH3	2346,68
Niveau 6	ECH1	2396,42
	ECH2	2489,8
	ECH3	2674,53
Niveau 7	ECH1	2742,53
	ECH2	2905,95
	ECH3	3162,74

Les salaires minima des cadres forfait-jours sont majorés de 10 %

MINIMAS OUVRIERS ETAM CARRIERES ET MATERIAUX

Tableau des Salaires mensuels minimaux Ouvriers et ETAM Nouvelle Aquitaine
Valeurs pour 151,67 heures mensuelles applicables 1 Janvier 2025

Quand est née la CGT ?

La CGT est née le 23 septembre 1895 au congrès constitutif de Limoges.

28 fédérations d'industries et de métiers, 18 Bourses du travail (présentes essentiellement dans les grandes villes) et 126 syndicats étaient présents à ce congrès avec pour ambition la réunion de deux pratiques du syndicalisme : le syndicalisme catégoriel et de métier et le syndicalisme interprofessionnel et territorial.

Aujourd'hui, la CGT compte 33 organisations nationales professionnelles (fédérations), 97 unions départementales et 12 comités régionaux.

L'histoire de la CGT est totalement liée à l'histoire sociale de notre pays et même au-delà, puisque nous sommes affilié·es à la CSI (Confédération syndicale internationale) et à la CES (Confédération européenne des syndicats).

La célébration des 130 ans de la CGT offre l'occasion unique de relier l'histoire du syndicalisme

La célébration des 130 ans de la CGT offre l'occasion unique de relier l'histoire du syndicalisme CGT aux enjeux contemporains.



Cet anniversaire est bien plus qu'une simple commémoration : il constitue un moment fort pour **mettre en valeur l'histoire de la CGT**. Il s'agit de raconter les grandes batailles menées, les figures emblématiques bien sûr, mais aussi et surtout montrer que **nous sommes des personnes anonymes qui nous engageons, qui avons marqué l'histoire du syndicalisme et les avancées sociales obtenues grâce à l'action syndicale**.

Les 130 ans de la CGT, c'est 130 ans au service du monde du travail. Une CGT de proximité qui revendique et qui gagne. La CGT Construction Bois Ameublement de la Nouvelle Aquitaine sera présente à Limoges le 23 septembre.

Pétition intersyndicale adressée au premier Ministre par l'intersyndicale : CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU, SOLIDAIRES

Budget : les sacrifices pour le monde du travail ça suffit !

Le 15 juillet, le premier Ministre François Bayrou a présenté les axes d'un budget d'une **brutalité sans précédent**.

Après le mouvement social inédit de protestation contre la réforme des retraites, sans tenir compte des aspirations des travailleuses et travailleurs comme de l'évolution du monde du travail, **le gouvernement nous annonce à nouveau une litanie de mesures là encore, brutales, injustes et inefficaces !**

Citons la suppression de deux jours fériés, des coupes dans les services publics, la remise en cause du droit du travail, une énième réforme de l'assurance chômage, le gel des prestations sociales et celui des salaires des fonctionnaires comme des contractuel·les, la désindexation des pensions de retraites, le doublement des franchises médicales, la remise en cause de la 5ème semaine de congés payés... Le gouvernement a choisi de faire payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les retraité·es, les malades.

Or, face au sérieux des déficits publics, il existe des solutions qui intègrent les plus hauts revenus comme la contribution des entreprises.

**+ de 300.000 signatures ont
été récoltées début Aout.**

Il est temps de reposer la question :

- des entreprises qui continuent à percevoir chaque année 211 milliards d'euros d'aides publiques, sans transparence, ni évaluation, et surtout sans conditionner ces aides à l'atteinte de quelconques objectifs en matière d'emploi, de qualité de l'emploi, ni de respect d'ambitions sociales ou environnementales.
- des dividendes records, surtout, en cas de licenciements ou délocalisations,
- de la justice fiscale concernant les hauts revenus qui échappent à toute contribution réelle.

Et tout cela alors que des rapports récents montrent l'indécence de cette situation au vu de l'explosion des inégalités et du nombre dramatique de personnes basculant en dessous du seuil de pauvreté.

Le problème de la dette, c'est d'abord le manque de recettes. Il est temps d'accepter d'ouvrir la discussion sur la progressivité de la fiscalité, la contribution des hauts revenus ou des patrimoines, et la légitimité de l'optimisation fiscale !

Pas question que ce soient encore les travailleuses et travailleurs, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraité·es qui payent la facture, à la fois financièrement, mais aussi dans une flexibilité encore intensifiée !

L'ensemble des organisations syndicales appelle à refuser ce musée des horreurs, à défendre ensemble notre modèle social et la dignité au travail.

Ce que nous attendons, c'est un projet respectueux pour le Pays, porteur d'espoir et de justice.

Je signe cette pétition pour exiger l'abandon immédiat de ces mesures.

Santé-Sécurité au Travail_ Ne risquez pas votre vie !

Plus de trois morts par jours travaillés toutes professions confondues et plus de un mort par jours travaillés sur les chantiers dans le BTP.

La dangerosité et la pénibilité n'est pas reconnue dans le BTP c'est scandaleux.!

L'Union Régionale CGT de la Construction, du Bois et de l'Ameublement soucieuse que chacun rentre le soir à son domicile après la journée de travail en totale intégrité physique a créé des fiches pour que les salariés de nos métiers sachent quoi faire si leur employeur leurs fait prendre des risques.

Vous pouvez télécharger ces fiches sur notre site <https://www.urcba-cgt-na.com/> a l'onglet Santé-Sécurité- au Travail.

Les flyer disponible sont::

- ♦ Droit de retrait - Danger Grave et imminent Droit d'alerte
- ♦ Travail en hauteur - Travail sur toiture
- ♦ Travail en Hauteur - Travail sur échafaudage
- ♦ Travail en Hauteur - Travail sur Nacelles (PEMP)
- ♦ Accueil sur chantier - Hygiène
- ♦ Flyer Fortes Chaleurs - Canicule
- ♦ Flyer Silice Cristalline

NE METTEZ PAS VOTRE VIE OU VOTRE SANTÉ EN DANGER !

Vous pensez ne pas avoir toutes les protections nécessaires pour travailler en sécurité ? Si vous avez un syndicat CGT dans l'entreprise, prévenez vos représentants afin qu'ils puissent déclencher un droit d'alerte et vous aider à faire jouer votre droit de retrait OU téléchargez notre flyer "Droit de retrait" sur le site de l'URCBA : <https://www.urcba-cgt-na.com/santé-sécurité-au-travail-ne-risquez-pas-votre-vie/droit-de-retrait-danger-grave-et-imminent-droit-d-alerte>



Contactez-nous

URCBA CGT NA
44 Cours Aristide Briand,
Bordeaux, France
Salle Michel Lovato - Bureau 205
urcba.cgt.na@orange.fr
<https://www.urcba-cgt-na.com/>



Vous pouvez aussi contacter la CGT dans votre département : toutes nos coordonnées sont sur le site de l'URCBA !

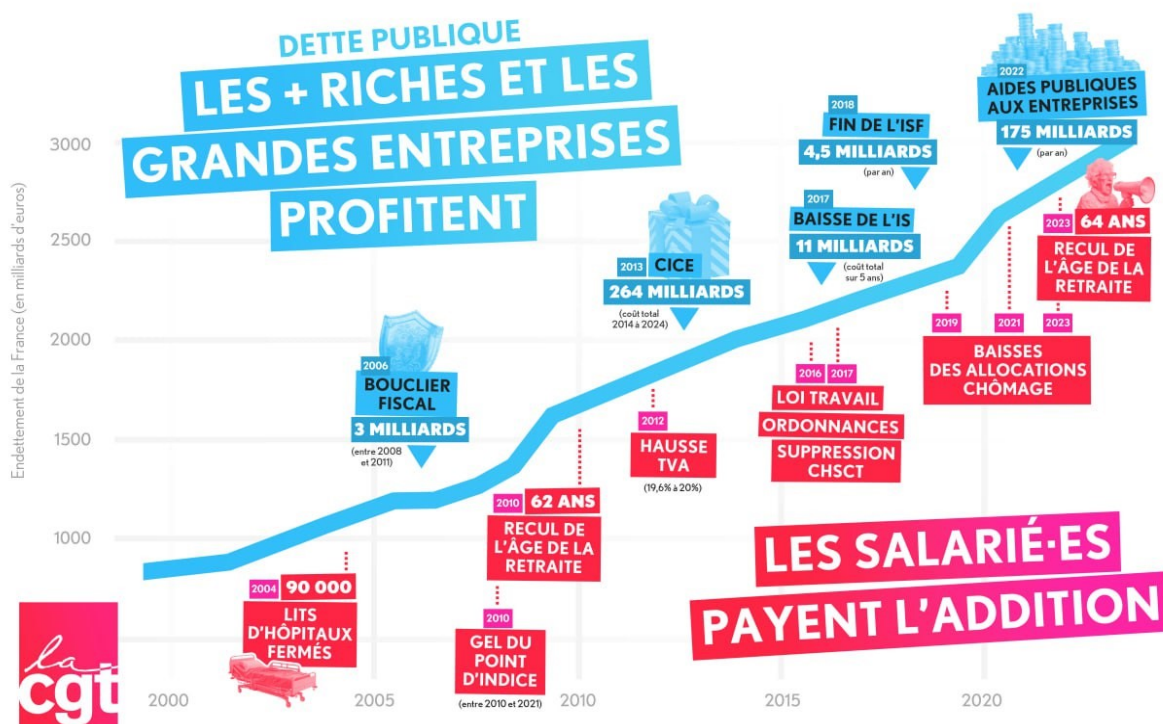
Travail sous fortes Chaleurs

NE VOUS EXPOSEZ PAS
Canicule = Congés
Intempéries dans le BTP.

Les salariés qui travaillent à l'extérieur comme les salariés du BTP, les ouvriers agricoles... peuvent être exposés à des contraintes thermiques fortes. Pendant des épisodes de fortes chaleurs ou des canicules, l'ensemble des travailleurs peut être concerné par ces risques. **Au-delà de 30 °C pour une activité de bureau et de 28°C pour un travail physique, la chaleur constitue un risque pour la santé des salariés.**

Les principaux risques pour les salariés sont le coup de chaleur et la déshydratation. Le coup de chaleur est rare mais grave : il est mortel dans 15 à 25 % des cas. La chaleur peut également agir comme facteur aggravant de pathologies préexistantes. Par ailleurs, une forte chaleur rend les tâches physiques plus difficiles, entraîne oublis, erreurs et peut être à l'origine d'accidents du travail.

Les assistés en France sont les riches et les grandes Entreprises.



Rentrée 2025 : Les combats qui nous attendent. Mobilisons-nous dans nos Entreprises .

Les salaires, préoccupation première

Nos patrons refusent d'augmenter les salaires (voir minimas construction). Ils se plaignent d'un manque de main d'œuvre. Mais que font-ils pour faire venir les travailleurs dans nos métiers ? Bas salaires + dangerosité + pénibilité + non reconnaissance de l'ancienneté et du travail + pas de dialogue social Cela ne donne pas envie!

La CGT Construction Bois Ameublement Nouvelle Aquitaine demande que les salaires permettent de vivre décemment et que les Indemnités déplacements soient basées par un calcul sur la réalité des frais engagés et du temps passés sur la route et non pas des valeurs ridicules et sans fondement.

Le salaire net, c'est pour le mois, le salaire brut, ça donne des droits tout au long de la vie.

Alors, on s'organise avec la CGT pour gagner des augmentations de salaire.

Le kit de mobilisation est sur cgt.fr/salaires.

Retraites : 64 ans c'est toujours non ! La CGT revendique 55 ans pour les métiers dangereux et pénibles!

Les député-es ont enfin pu se prononcer par une motion le 5 juin pour l'abrogation de la retraite à 64 ans de Macron. Comme la CGT l'avait anticipé, rien n'a été obtenu au « conclave » : pas d'accord et de nombreux reculs comme la désindexation des pensions et l'allongement des annuités pour les carrières longues . Nous avons été des millions dans la rue et en grève contre le vol de deux années de vie imposé en force par 49.3 en 2023. Aujourd'hui, comme le souhaite près de 70 % de la population, la CGT veut gagner l'abrogation de cette réforme injuste et le retour aux 60 ans.

Empêcher les politiques d'austérité

L'inflation continue de ronger les salaires, les services publics sont à genoux, les entreprises annoncent des vagues de suppressions d'emplois... et maintenant on veut **nous voler le 1er mai férié** voire plus ! Le gouvernement prépare un budget 2026 qui nous enfoncerait dans l'austérité avec encore des économies sur notre dos, sur les services publics comme sur la Sécurité sociale. Ce sont toujours les mêmes qui payent, comme, par exemple, avec la **TVA « sociale »**, une arnaque ! Et pendant ce temps, l'extrême droite prospère sur le désespoir. Amie des grands patrons et des actionnaires : à l'Assemblée elle vote contre l'augmentation du Smic et contre l'indexation des salaires sur l'inflation.

Continuer à lutter contre les suppressions d'emploi

Dans l'industrie, dans le commerce, dans l'agroalimentaire, dans les collectivités, dans la culture... des milliers d'emplois sont supprimés ou menacés. Dans la Construction, le Bois et l'Ameublement, c'est sur en organisant des restructurations notamment dans les grandes Entreprises que nos patrons se séparent de centaines de salariés. (exemple Demathieu et Bard, GTM....).

De plus nous avons un manque criant de mains d'œuvre qualifiées dans nos Entreprises, mettant certaines qui ne veulent pas embaucher en difficultés.

Chez Arcelor, des centaines de postes sont menacés malgré l'existence des **solutions de relocalisation industrielle**. Dans des dizaines d'entreprises, les salarié-es apprennent leur sort par mail ou par la presse.

Nous ne voulons plus perdre la vie en voulant la gagner

Cela suffit il y a trop de morts au travail!

Chaque jour travaillé, trois salariés partent de chez eux et ne rentreront pas, laissant leurs proches, une situation familiale dévastée, aggravée par la situation financière engendrée par la perte de salaire automatique dans le foyer.

La CGT avait prédit que la suppression des CHSCT par les ordonnances MACRON auraient un effet catastrophique sur la mortalité au travail. Nous sommes passé de 530 morts en 2017 à plus de 800 actuellement.

Il y a, en tout, plus de 600 000 accidents du travail déclarés par an en France à la CPAM. Mais nous savons très bien que ce chiffre est très largement diminué par les non-déclarations dans les entreprises, par les pressions sur les salariés, par les contestations quasi systématiques des accidents.

Qu'en est-il dans le BTP ?

1 salarié sur 18 chaque année est victime d'un accident de travail dans le BTP en France. Il y a un accident de travail toutes les 2 minutes!

Au cours de sa carrière un travailleur du BTP aura 2,5 accidents de Travail et 220 Jours d'arrêt.

Nos professions génèrent près de 14 % de l'ensemble des Accidents de travail et 19 % des accidents mortels. Mais sur chantiers les chiffres en réalité sont beaucoup plus conséquents.

**1 accident du Travail toutes
les deux minutes**

Car ces chiffres issus des rapports de la CARSAT ne prennent pas en compte les autres travailleurs œuvrant sur les chantiers: (métallurgie, transports, travailleurs intérimaires, mais aussi travailleurs détachés, auto-entrepreneurs, travailleurs non-déclarés.....

La CGT Construction estime qu'il y a plus d'un mort par jour travaillés dans nos professions.

Les maladies professionnelles : même constat ?

Mais il faut aussi prendre en compte les maladies professionnelles qui sont aussi dramatique. Le BTP représente :

15,3 % des maladies professionnelles reconnues dans tous les secteurs ;

16 % de maladies conduisant à une incapacité permanente ;

19 % de décès faisant suite à une maladie professionnelle.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des non-déclaration des accidents de travail car les entreprises du BTP font des pressions énormes auprès des salariés pour que les accidents ne soient pas déclarés, voir les obligent de se mettre en accident sans arrêt afin de ne pas payer les sur-cotisations qu'infliger par la CARSAT en cas d'accident de travail.



Se syndiquer, mettre en place des instances représentatives ou cela est possible, c'est aussi défendre et protéger sa santé au travail.

PUBLICATION DE L'UNION REGIONALE CGT
CONSTRUCTION BOIS AMEUBLEMENT de la
NOUVELLE AQUITAINE

BOURSE DU TAVAIL - BUR 205 - Salle
Michel LOVATO 44, Cours ARISTIDE BRIAND
33000 BORDEAUX

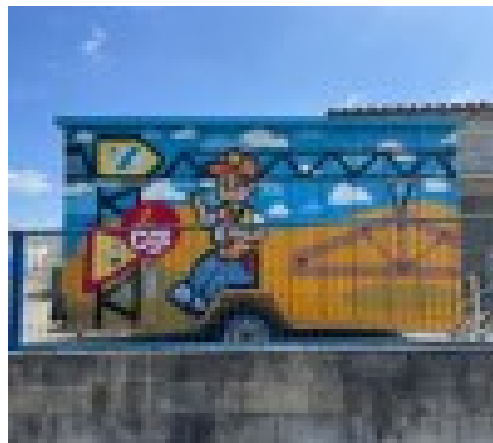


Site Internet: www.urcba-cgt-na.com

Présence de la Construction du Bois, de l'Ameublement au Festival d'Uzeste.

HESTEJADA DE LAS ARTS 2025 Du 17 au 23 août 2025 : 48ème Hestejada

36 ans de présence de la CGT au Festival. Cette présence s'inscrit dans la continuité des luttes à mener sur le terrain culturel avec des artistes, des chercheurs·euse·s et des syndicalistes. La cabane des gemmeurs CGT sera au centre du village et accueillera toujours avec plaisir, fraternité, sororité et solidarité les festivaliers, les camarades, dans la plus grande convivialité. Beaucoup de camarades, d'ami·e·s, venu·e·s de toute la France participent chaque année à cette aventure. Pourquoi pas toi ?



L'Union Régionale CGT de la Construction , du Bois et de l'Ameublement sera présente au festival et en profitera pour inaugurer la première sortie de sa roulotte de chantier.

Elle a été Imaginée et aménagée par des militants, décorée extérieurement par un graffeur. Cette roulotte est un outil syndical mobile. Lieu d'accueil pour les initiatives pour accéder près des chantiers, des zones d'activités elle servira aux initiatives syndicales (point rencontre pour les salariés, manifestations,...).

Venez nous y faire une petite visite, vous y serez accueillie avec la convivialité et la solidarité inhérentes aux travailleurs de nos métiers.

